



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 JUILLET 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	18	23

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juillet, à 17 heures 30, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 13 juillet 2021

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Patricia BENIGNI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Mustapha RACHID - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE.

Absents excusés : Thérèse MACRI (a donné procuration à Noël TOMASI) – Jean-Pierre VALDRIGHI (a donné procuration à Mustapha RACHID) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) – Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) – Antoine DEGERINE (a donné procuration à Patrick GIGON).

Absents : Patrick EIDEL-GIUDICELLI – Laetitia OLIVESI – Dominique BENIGNI – Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI.

Délibération : N°71-21-07-21

Objet : Modification de l'affectation d'une subvention d'équipement attribuée par la Collectivité de Corse pour la création d'une salle d'évènement au groupe scolaire « Simone Peretti ».

Annule et remplace la délibération n° 53-15-10-19

Par arrêté n°20-243 du 06 janvier 2020, la collectivité de corse a accordé une subvention d'un montant de 20 749 euros pour la création d'une salle évènement au groupe scolaire « Simone Peretti ».

Après étude de ce dossier et suite au changement de mandature, il a été décidé de maintenir la création d'une salle évènement mais à l'ancienne école du village (patchwork).

Suite au mail reçu des services de la collectivité de corse en date du 30 juin 2021, il convient de représenter un dossier au conseil exécutif et donc de prendre une nouvelle délibération en ce sens.

Par conséquent, le plan de financement pourrait donc s'établir comme suit :

Montant de l'opération HT :	49 193.00 €
Participation CDC 42 % :	20 749.00 €
Participation de la commune 58 % :	28 444.00 €

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210802-71-21-07-21-DE
Date de télétransmission : 02/08/2021
Date de réception préfecture : 02/08/2021

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **DE PROPOSER** le plan de financement suivant :

Montant de l'opération HT :	49 193.00 €
Participation CDC 42 % :	20 749.00 €
Participation de la commune 58 % :	28 444.00 €

- **DE DONNER** son accord pour faire la demande d'aide financière auprès de la collectivité de corse ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents ;

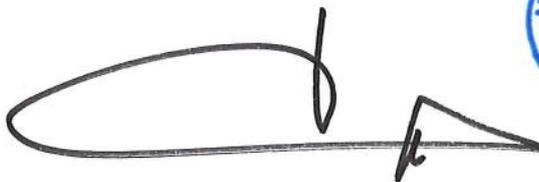
- **DIT** que les crédits sont portés au Budget Primitif 2021 ;

- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210802-71-21-07-21-DE
Date de télétransmission : 02/08/2021
Date de réception préfecture : 02/08/2021